



مَنْظَرُ الصَّحَّةِ الْعَالَمِيَّةِ

قرار

---

## RÉSOLUTION

---

COMITÉ RÉGIONAL DE LA  
MÉDITERRANÉE ORIENTALE

EM/RC56/R.6  
Octobre 2009

Cinquante-sixième session

Point 6 c) de l'ordre du jour

### Améliorer la performance des hôpitaux dans la Région de la Méditerranée orientale

Le Comité régional,

Ayant examiné le document des discussions techniques intitulé *Améliorer la performance des hôpitaux dans la Région de la Méditerranée orientale*<sup>1</sup> ;

Rappelant la résolution EM/RC50/R.9 « Accréditation des hôpitaux et des établissements de formation médicale » ;

Conscient de l'importance du rôle joué par les hôpitaux en tant qu'éléments du système de santé, et du rôle de soutien crucial qu'ils peuvent jouer pour les services de soins de santé primaires ;

Soucieux d'améliorer la performance du secteur hospitalier ;

Notant qu'une portion majeure du budget de la santé dans la plupart des États Membres est consacrée aux hôpitaux ;

Reconnaissant la faiblesse du système d'orientation-recours entre les hôpitaux et les établissements de soins de santé primaires ;

Reconnaissant l'aide limitée des indicateurs quantitatifs couramment utilisés dans la Région, pour l'amélioration de la qualité des services et la performance des hôpitaux ;

---

<sup>1</sup> Document n°EM/RC56/5

Conscient des nouvelles tendances en matière de gestion et d'évaluation des performances et des outils disponibles et testés ;

Encouragé par le solide engagement national et régional à l'égard des services hospitaliers essentiels en tant que responsabilité sociale et par les nombreuses initiatives prises par les pays pour améliorer la performance et l'efficacité des hôpitaux ;

**1. INVITE INSTAMMENT** les États Membres :

- 1.1 à évaluer et améliorer la gestion hospitalière et la qualité des services en utilisant les outils et les cadres disponibles, notamment la gouvernance clinique, le cadre de direction et de gestion de l'OMS et le cadre d'évaluation de la performance pour améliorer la qualité dans les hôpitaux ;
  - 1.2 à mettre en place un système intégral pour l'orientation-recours entre les hôpitaux et les établissements de soins de santé primaires ;
  - 1.3 à promouvoir la pratique de l'analyse et de la maîtrise des coûts dans le secteur hospitalier en vue d'améliorer la gestion financière, la programmation-budgétisation et la responsabilisation ;
  - 1.4 à développer des instruments de réglementation destinés à établir des normes et des critères pour la répartition géographique et fonctionnelle des hôpitaux ;
  - 1.5 à réaliser des études approfondies sur l'expérience des pays en matière d'autonomie des hôpitaux et garantir le rôle de tutelle des ministères de la santé en réglementant et en évaluant les hôpitaux autonomes et en assurant l'équité dans l'accès aux soins ;
  - 1.6 à trouver d'autres approches d'un bon rapport coût-efficacité pour les admissions hospitalières, par exemple, en développant les soins de jour, la chirurgie de jour, les services des urgences dans les hôpitaux et les soins à domicile, en coordination avec les établissements de soins de santé primaires, et en soulignant la complémentarité des services de santé dans le système de santé ;
  - 1.7 à mettre en œuvre la résolution EM/RC50/R.9, et notamment les aspects concernant l'accréditation des hôpitaux ;
  - 1.8 à évaluer la capacité d'intervention des hôpitaux pour faire face aux catastrophes internes et externes, et élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des catastrophes ;
- 2. PRIE** le Directeur régional de fournir un soutien et une aide technique aux États Membres pour améliorer la performance des hôpitaux, en recourant à l'ensemble des instruments disponibles y compris le cadre OMS de direction et de gestion, et élaborer un plan stratégique en vue de renforcer la gestion des services hospitaliers.